

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°48/2020

L'an **deux mil vingt**, le 17 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Axel **SIMIAN**, Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Monique **RAVOUNA**, (pouvoir à M. Anthony **NIAVET**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE CHAVANOZ ET DU PERIMETRE DE COLLECTE AVIS DU CONSEIL

Exposé du Maire

Je rappelle que l'agglomération est raccordée à la station d'épuration de Chavanoz qui couvre les communes d'Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Pont de Chéruy et Tignieu Jamezieu.

La Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné est maître d'ouvrage en ce qui concerne les collecteurs de transport des eaux usées vers la station, de la station elle-même, des postes de relevage, des postes de refoulement et des déversoirs d'orage présents sur l'ensemble du réseau d'assainissement raccordée à la station d'épuration.

Celle-ci, d'une capacité nominale de l'ordre de 27 000 Equivalents-Habitants arrive à saturation compte tenu de l'augmentation de population au niveau de l'agglomération.

La Communauté de Communes a décidé de porter cette capacité à 40 000 Equivalents-Habitants et un projet d'extension de la station et du périmètre de collecte des eaux usées a été établi.

Chaque commune concernée a été appelée à approuver le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné et relatif à ces extensions.

En ce qui nous concerne, le Conseil a rendu un avis favorable en date du 17 juillet 2018.

Par ailleurs, le projet est en totale compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chavanoz, ainsi qu'avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée, mais également avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation-Rhône Méditerranée.

Ce dossier étant soumis à autorisation environnementale, il doit faire l'objet d'une enquête publique en application des articles R.181-35 à R.181-38 du Code de l'Environnement. Ainsi, le Préfet de l'Isère a lancé cette procédure qui se déroule du 7 septembre au 7 octobre 2020.

Le siège de l'enquête est situé en Mairie de Chavanoz, étant précisé que le Commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble assurera également des permanences dans les communes de Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Anthon, Tignieu-Jamezieu et Pont de Chéruy.

Pour notre commune, la permanence s'est tenue en Mairie le mercredi 16 septembre 2020, de 14 heures à 17 heures.

Dans le cadre de cette procédure d'enquête publique, il est demandé aux Conseils Municipaux concernés de rendre un avis motivé sur ce dossier.

Le Conseil est appelé à statuer.

- **Vu** le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné ;

- **Vu** la note de présentation du projet d'extension de la station d'épuration de Chavanoz et du périmètre de collecte des eaux usées s'y rapportant ;

- **Considérant** la nécessité de disposer d'une station d'épuration suffisamment dimensionnée pour assurer pleinement la gestion des eaux usées des communes de l'agglomération et ainsi éviter les rejets d'effluents dans le milieu naturel en amont de ladite station ;

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à l'extension de la station d'épuration de Chavanoz et du périmètre de collecte s'y rattachant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 18 septembre 2020
Le Maire,

